

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1127

3 mai 2012

SOMMAIRE

Agif S.A.	54092	Eurodev International S.A.	54062
Alpha Factoring S.à r.l.	54092	Euro Properties Investments III S.A.	54093
A.L.S.O.H. S.A.	54089	Flaviense	54089
Alysea Luxembourg Les Soins S.A.	54089	Fonds de formation Sectoriel pour l'Inté- rim, Association sans but lucratif	54070
Alysea S.A.	54091	Gildan (Luxembourg) Financing Sàrl	54072
Amirali Holding S.A.	54093	Global Perspectives	54094
Ange & Diable s.à r.l.	54093	IJ Partners Social Investments SCA	54054
AOL Europe Holdings (2) & Cie S.e.n.c.	54094	Immoscout S.à r.l.	54068
Ardilla Segur SA	54092	LAUX & MEURERS Elektro S.à r.l.	54078
Assa Abloy Finance S.à r.l.	54062	Leeuwarden S.A.	54096
Assa Abloy S.à r.l.	54094	Luxembourg Beverage Supply Company S.à r.l.	54054
Aubusson Holding S.A.	54096	Luxembourg Investment Solutions S.A.	54069
Baltamon S.A.	54071	Magnan SCI	54079
Barclays Capital Luxembourg S.à r.l.	54063	MAS Luxinvest S.A.	54069
BCP Meerwind Luxembourg S.à r.l.	54054	Menuiserie N. KARIER et Cie S.e.c.s.	54090
Biop Luxembourg Sàrl	54068	Menuiserie N. KARIER et Cie S.e.c.s.	54080
Bitec, I.B.O.S. s.à r.l.	54084	MR Transports S.à r.l.	54080
BMO Nesbitt Burns Trading Corp S.A.	54075	Nepenthe International S.A.	54096
Calidris 28 AG	54095	Otis Intertrade S.A.	54096
Cercle des Mandolinistes Tétange	54086	Pacific Mezz Investco S.à r.l.	54050
CNC Toitures SA	54094	SC Concept S.A.	54071
C.P.C.I. - Commercial Participation Com- pany International	54086	Stubolux S.A.	54074
Credit Suisse Real Estate Fund Internatio- nal (Luxembourg) Holding S.A.	54050	Universal Management Services Sàrl	54095
De Beers	54075	Weghsteen International S.A.	54065
Den Holzmeeschter S.à r.l.	54067	Wolverine International S.à r.l.	54081
Den Holzmeeschter S.à r.l.	54067		
Driege & Weghsteen International Luxem- bourg S.A.	54065		

Credit Suisse Real Estate Fund International (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 104.654.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 20 février 2012.

Référence de publication: 2012037402/10.

(120049835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

Pacific Mezz Investco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 156.397.

In the year two thousand and twelve, on the seventh day of March,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Pacific Mezz Investco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 156.397 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on October 5, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2689 on December 7, 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since its incorporation.

THERE APPEARED,

Pacific Mezz Pte Limited, a private company limited by shares organized and existing under the laws of the Republic of Singapore, having its registered office at 168, Robinson Road, #37-01, Capital Tower, Singapore 068912, registered with the Accounting and Corporate Regulatory Authority of the Republic of Singapore under number 200313143N (hereinafter referred to as the Sole Shareholder),

here represented by Régis Galiotto, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under a private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares, having a nominal value of twenty-five euros (EUR 25) each, to twenty-five thousand euros (EUR 25,000), represented by one thousand (1,000) shares, having a nominal value of twenty-five euros (EUR 25) each, by way of the issue of five hundred (500) shares, having a nominal value of twenty-five euros (EUR 25) each.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1 above by way of a contribution in kind.

3. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes adopted under item 1 above.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share in the register of shareholders of the Company and to see to any related formalities (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

5. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares, having a nominal value of twenty-five euros (EUR 25) each, to twenty-five thousand euros (EUR 25,000), represented by one thousand (1,000) shares, having a nominal value of

twenty-five euros (EUR 25) each, by way of the issue of five hundred (500) shares, having a nominal value of twenty-five euros (EUR 25) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon Elmbridge Investments Pte. Ltd., a limited company incorporated and existing under the laws of Republic of Singapore, having its registered office at 168, Robinson Road, #37-01, Capital Tower, Singapore 068912, registered with the Accounting and Corporate Regulatory Authority of the Republic of Singapore under number 200719742D (the Contributor), here represented by Régis Galiotto, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under a private seal, declares to subscribe to five hundred (500) shares, having a nominal value of twenty-five euros (EUR 25) each and to fully pay them up by a contribution in kind consisting of 184,529 (one hundred eightyfour thousand five hundred twenty-nine) shares, with a nominal value of one euro (EUR one) each (the Sintonia Shares), which the Contributor holds in the share capital of Sintonia S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 77.504 (Sintonia).

The contribution in kind by the Contributor to the Company consisting of the Sintonia Shares having a value of three hundred fourteen million eight hundred fifty-four thousand four hundred ninety-seven euros and fifteen eurocents (EUR 314,854,497.15) is to be allocated as follows:

(i) twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) will be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) three hundred fourteen million eight hundred forty-one thousand nine hundred ninety-seven euros and fifteen eurocents (EUR 314,841,997.15) will be allocated to the share premium reserve account of the Company.

The value of the contribution of the Sintonia Shares to the Company has been certified to the undersigned notary by a certificate dated March 7th, 2012 issued by the management of the Contributor and acknowledged and approved by the management of the Company which states in essence that:

“1. the Contributor is the full owner of the Sintonia Shares (representing 13.796% of the share capital of Sintonia), is solely entitled to the Sintonia Shares and possesses the power to dispose of the Sintonia Shares;

2. the Sintonia Shares are fully paid-up;

3. based on general accepted accounting principles, the worth of the Sintonia Shares is valued at least three hundred fourteen million eight hundred fifty-four thousand four hundred ninety-seven euros and fifteen eurocents (EUR 314,854,497.15) as per the attached balance sheet dated December 31, 2011 and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

4. the Sintonia Shares contributed to the Company are freely transferable by the Contributor to the Company and are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing their value; and

5. all formalities to transfer the legal ownership of the Sintonia Shares contributed to the Company have been or will be accomplished by the Contributor.”

The said certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The Sole Shareholder and the Contributor are together referred hereinafter to as the Shareholders.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5.1. of the Articles which shall henceforth read as follows:

“**5.1.** The share capital is set at twenty-five thousand euros (EUR 25,000), represented by one thousand (1,000) shares, in registered form, having a nominal value of twenty-five euros (EUR 25) each.”

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share in the register of shareholders of the Company and to see to any related formalities (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand Euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le septième jour du mois de mars,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Pacific Mezz Investco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.397 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 5 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2689 le 7 décembre 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

A COMPARU,

Pacific Mezz Pte Limited, une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois de la République de Singapour, dont le siège social se situe au 168, Robinson Road, #37-01, Capital Tower, Singapour 068912, immatriculée auprès de Accounting and Corporate Regulatory Authority de la République de Singapour sous le numéro 200313143N (ci-après désigné comme l'Associé Unique)

ici représenté par Régis Galiotto, employé, dont l'adresse professionnelle se situe à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu de d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

La personne comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;
- II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) représenté par mille (1.000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, par l'émission de cinq cents (500) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital mentionnée au point 1 ci-dessus par un apport en nature.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin d'y refléter les modifications adoptées au point 1 ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant sous sa seule signature, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et pour se charger des formalités y relatives (en ce compris le dépôt et la publication des documents auprès des autorités compétentes luxembourgeoises concernées).

5. Divers

- III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) représenté par mille (1.000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, par l'émission de cinq cents (500) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Intervention - Souscription - Paiement

Ainsi, Elmbridge Investments Pte. Ltd., une société constituée selon et régie par les lois de la République de Singapour, dont le siège social se situe au 168, Robinson Road, #37-01, Capital Tower, Singapour 068912, immatriculée auprès de Accounting and Corporate Regulatory Authority de la République de Singapour sous le numéro 200719742D (l'Apporteur), ici représenté par Régis Galiotto, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire aux cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et de les libérer intégralement par un apport en nature se composant de 184.529 (cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent vingt-neuf) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR un) chacune (les Actions Sintonia), que l'Apporteur détient dans le capital social de Sintonia S.A., une société anonyme constituée selon et régie par le droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 77.504 (Sintonia).

L'apport en nature de l'Apporteur à la Société se composant des Actions Sintonia, ayant une valeur de trois cent quatorze million huit cent cinquante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept euros et quinze centimes d'euros (EUR 314,854,497.15) sera affecté de la manière suivante:

(i) douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) sera affecté au compte capital social nominal de la Société; et

(ii) trois cent quatorze million huit cent quarante et un mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept euros et quinze centimes d'euros (EUR 314,841,997.15) sera affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

La valeur de l'apport des Actions Sintonia à la Société a été certifiée au notaire instrumentant par un certificat daté du 7 mars 2012 émis par la gérance de l'Apporteur et constaté et approuvé par la gérance de la Société dont il ressort essentiellement que:

1. «L'Apporteur est le plein propriétaire des Actions Sintonia (qui représentent 13,796% du capital social de Sintonia), est le seul ayant droit aux Actions Sintonia et a le droit d'en disposer;

2. les Actions Sintonia sont entièrement libérées;

3. sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur des Actions Sintonia est estimée à au moins trois cent quatorze million huit cent cinquante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept euros et quinze centimes d'euros (EUR 314,854,497.15) d'après le bilan ci-joint daté du 31 décembre 2011 et depuis cette évaluation, il n'y a pas eu de changements matériels qui auraient déprécié l'apport fait à la Société;

4. les Actions Sintonia apportées à la Société sont librement cessibles par l'Apporteur à la Société et ne sont soumises à aucune restriction ni grevées d'un nantissement ou lien qui limite leur cessibilité ou réduit leur valeur; et

5. toutes les formalités pour le transfert du droit de propriété des Actions Sintonia apportées à la Société ont été ou seront effectuées par l'Apporteur».

Ledit certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique et l'Apporteur sont ensemble désignés ci-après comme les Associés.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 5.1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) représenté par mille (1.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.»

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant sous sa seule signature, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et pour se charger des formalités y relatives (en ce compris le dépôt et la publication des documents auprès des autorités compétentes luxembourgeoises concernées).

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la Société suite à cet acte sont estimés à environ sept mille Euros (EUR 7.000.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, le mandataire a signé avec Nous le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mars 2012. Relation: LAC/2012/12368. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 mars 2012.

Référence de publication: 2012036890/216.

(120049247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

BCP Meerwind Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 140.214.

Transferts de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts signé en date du 2 août 2011, que World Power Holdings L.P. a transféré la totalité des 12.500 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à:

- Global Offshore Wind L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois des Cayman Islands, ayant son siège social à l'adresse suivante: Walker House, 87, Mary Street, KY1-9002 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, immatriculée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro WK 49425.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts signé en date du 2 août 2011, que Global Offshore Wind L.P. a transféré la totalité des 12.500 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à:

- BCP Meerwind Cayman Limited, une limited company, constituée et régie selon les lois des Cayman Islands, ayant son siège social à l'adresse suivante: Walker House, 87, Mary Street, KY1-9005 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, immatriculée auprès du Registrar of Companies, Cayman Islands sous le numéro WK 259590.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

BCP Meerwind Cayman Limited 12.500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2012.

BCP Meerwind Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012036572/25.

(120049416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

IJ Partners Social Investments SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 149.821.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2012.

Référence de publication: 2012037524/10.

(120050196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

LBSC S.à r.l., Luxembourg Beverage Supply Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.623.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the ninth day of March.

Before the undersigned Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Simple Wine Holdings Limited, a limited liability company incorporated in Cyprus, having its registered office at Agias Fylaxeos & Zinonos Rossidi 2, 1st Floor, 3082, Limassol Cyprus registered with the Ministry of Commerce, Industry and tourism Department of Registrar of Companies and official Receiver Nicosia under number HE 198155,

here represented by Mrs Liga PURINA, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as shareholder or with any person or entity which may become shareholder of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "Luxembourg Beverage Supply Company S. à r. l." in abbreviation "LBSC S.à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article 2.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 100,000,- (one hundred thousand Euro) represented by 10,000 (ten thousand) shares with a nominal value of EUR 10,- (ten Euro) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of shareholders. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be shareholder.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholder(s) at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st April and closes on the 31st March.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each shareholder may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of shareholders, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles."

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of March 2012.

Subscription and Payment

The ten thousand (10,000) shares have been entirely subscribed by Simple Wine Holdings Limited, prenamed, represented as above stated.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred euros (EUR 1,400.-).

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above named party, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as Sole Manager for an undetermined duration, Manacor (Luxembourg) S.A. a company, incorporated under laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register under section B number 9098.

2) The Company shall have its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party represented as stated here above, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le neuf mars.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Simple Wine Holdings Limited, une limited liability company constituée selon les lois de la République de Chypre, ayant son siège social à Agias Fylaxeos & Zinonos Rosside, 2, 1st floor, 3082 Limassol Cyprus, immatriculée auprès de Ministry of Commerce, Industry and Tourism Department of Registrar of Companies and official Receiver Nicosia sous le numéro HE 198155,

ici représentée par Madame Liga PURINA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé unique ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé par les présentes, par la partie comparante, et toutes les parties qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Luxembourg Beverage Supply Company S.à r.l.» en abrégé «LBSC S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instrument et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le

contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles et effectuer toutes transactions dans le domaine immobilier ou relatives à des bien immobiliers.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles qui peuvent être ou qui sont conformes aux paragraphes mentionnés ci-dessus dans cet Article.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 100.000,- (cent mille euros), représenté par 10.000 (dis mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euro) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B

ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé.

Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} Avril et se termine le 31 Mars.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution – Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.»

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 Mars 2012.

Souscription et Libération

Toutes les dix mille (10,000) parts sociales ont été entièrement souscrites par Simple Wine Holdings Limited, pré-nommée, représentée comme dit ci-avant.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement libérées par un versement en numéraire de sorte que la somme de cent mille euros (EUR 100.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée Gérant Unique pour une durée indéterminée Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 9.098;

2) Le siège social de la Société est établi au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: L. Purina, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 13 mars 2012. Relation: DIE/2012/3018. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C

Diekirch, le 13 mars 2012.

Référence de publication: 2012035706/415.

(120047236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2012.

Assa Abloy Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.187.785.250,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.301.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 22 mars 2012

L'assemblée accepte la démission de M. Salvatore Desiderio et M. Eric Scussel, de leur fonction gérant de classe B et nomme pour une durée indéterminée Mme Emanuela Corvasce et Mme Manuela D'Amore, toutes deux demeurant professionnellement à 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, gérants de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

ASSA ABLOY FINANCE S.à r.l.

Société à Responsabilité Limitée

Signatures

Référence de publication: 2012038445/17.

(120051398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Eurodev International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 107.533.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 30 mars 2012

1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

2. Mme Virginie DOHOGNE a démissionné de ses mandats d'administrateur et de présidente du conseil d'administration.

3. M. Sébastien ANDRE a démissionné de son mandat d'administrateur.

4. M. Xavier SOULARD a démissionné de son mandat d'administrateur.

5. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire.

6. M. Norbert MEISCH, expert-comptable, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 22 août 1950, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), 36, rue Emile Mayrisch, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

7. M. Patrick WILWERT, expert-comptable, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 30 juillet 1977, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), 36, rue Emile Mayrisch, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

8. M. Romain KETTEL, comptable, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 29 juillet 1958, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 54, boulevard Napoléon 1^{er}, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

9. La société anonyme COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A., R.C.S. Luxembourg B 131410, avec siège social à L-4276 Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), 44, rue Pasteur, a été nommée comme commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Luxembourg, le 30 mars 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EURODEV INTERNATIONAL S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012039742/31.

(120052233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Barclays Capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 16.838.300,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 118.212.

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth of March,

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED

Alymere Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 125.462,

here represented by Mrs. Audrey MUCCIANTE, avocat à la Cour, with professional address at 2-4, place de Paris, L-2314 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 15 March 2012,

Barclays Bank PLC, a public company incorporated in England and Wales with limited liability (number 1026167), with registered office at 1 Churchill Place, Canary Wharf, London E14 5HP United Kingdom, acting through its Portuguese Branch,

here represented by Mrs. Audrey MUCCIANTE, avocat à la Cour, with professional address at 2-4, place de Paris, L-2314 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 15 March 2012, and

Acquitaine Investments Limited, a company incorporated in the Cayman Islands (registered under number 179495), having its registered office at the office of Maples Corporate Services Limited, Uglan House, South Church Street, KY, George Town, Grand Cayman,

here represented by Mrs. Audrey MUCCIANTE, avocat à la Cour, with professional address at 2-4, place de Paris, L-2314 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 15 March 2012.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of "Barclays Capital Luxembourg S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118.212, incorporated pursuant to a deed of Me Paul BETTINGEN notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, on 28 July 2006, whose articles of incorporation (the "Articles") are published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1807 dated 27 September 2006. The Articles of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Francis KESSELER, notary then residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 2 August 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2151 dated 12 October 2010.

The appearing parties representing the whole share capital of the Company require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders, pursuant to a request from their respective ultimate UK shareholder, decide to amend the financial year of the Company, with immediate effect, which will run from 25 December of one year to 24 December of the following year.

For the avoidance of doubt, the shareholders acknowledge and resolve that the current financial year of the Company which started on 1 January 2012 will close on 24 December 2012, and that the subsequent financial year will start on 25 December 2012 and will end on 24 December 2013.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the shareholders decide to amend article 16 and the first paragraph of article 17.1 of the Articles of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 16.** The company's financial year runs from twenty-five December of one year to twenty-four December of the following year.

The shareholder(s) may shorten the term of the financial year at any time."

" **Art. 17.** Each year, as of the date of the financial year end, the Board of Managers will draw up a balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

[...]"

Costs and Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le seize mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

ONT COMPARU:

Alymere Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.462,

ici représentée par Me Audrey MUCCIANTE, Avocat à la Cour, en vertu d'une procuration donnée le 15 mars 2012,

Barclays Bank PLC, une société (public company) constituée selon les lois du Royaume Uni (numéro 1026167), ayant son siège social au 1 Churchill, Canary Wharf, Place London E14 5HP, United Kingdom, agissant par le biais de sa branche portugaise,

ici représentée par Me Audrey MUCCIANTE, Avocat à la Cour, en vertu d'une procuration donnée le 15 mars 2012, et

Acquittaine Investments Limited, une société (public company) constituée selon les lois des Iles Cayman (numéro 179495), ayant son siège social c/o Maples Corporate Services Limited, Uglund House, South Church Street, KY, George Town, Grand Cayman,

ici représentée par Me Audrey MUCCIANTE, Avocat à la Cour, en vertu d'une procuration donnée le 15 mars 2012,

lesquelles procurations, signées "ne varietur" par la mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps avec l'autorité d'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de "Barclays Capital Luxembourg S.à r.l." (la «Société»), une société à responsabilité limitée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.212, constituée suivant un acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire résidant à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg le 28 juillet 2006, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1807 le 27 septembre 2006. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg le 2 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2131 le 12 octobre 2010.

Les parties comparantes représentant l'entière du capital social de la Société requièrent le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident, sur demande exprès de leur associé final anglais respectif, de modifier l'exercice social de la Société, avec effet immédiat, de sorte que l'exercice social de la Société commencera le 25 décembre d'une année et se terminera le 24 décembre de l'année suivante.

Pour éviter tout doute, les associés reconnaissent et décident que l'exercice social en cours de la Société commencé le 1^{er} janvier 2012 se terminera le 24 décembre 2012, et que l'exercice social suivant commencera le 25 décembre 2012 et se terminera le 24 décembre 2013.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 16 ainsi que le premier paragraphe de l'article 17 des Statuts de la Société, lesquels devront dorénavant se lire comme suit:

" **Art. 16.** L'exercice social de la Société commence le 25 décembre d'une année et se termine le 24 décembre de l'année suivante.

Le ou les associés peuvent abrégier la durée de l'exercice social à tout moment."

" **Art. 17.** Chaque année, au dernier jour de l'exercice social, le conseil de gérance établit un bilan des actifs de la Société ainsi que de toutes ses dettes actives et passives et accompagné d'une annexe contenant une synthèse de tous les engagements de la Société ainsi que les dettes des gérants envers la Société.

[...]"

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. MUCCIANTE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mars 2012. LAC/2012/12722. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 26 mars 2012.

Référence de publication: 2012036557/128.

(120049293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

**Weghsteen International S.A., Société Anonyme,
(anc. Driega & Weghsteen International Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-8245 Mamer, 3, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 55.439.

L'an deux mille douze, le six mars.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DRIEGA & WEGHSTEEN INTERNATIONAL S.A." établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal,

constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, le 19 juin 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro B 489 le 1^{er} octobre 1996,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 55439.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est ouverte à 10.15 heures sous la présidence de Madame Anne LAUER, clerc de notaire, demeurant à L-2740 Luxembourg.

La Présidente nomme comme secrétaire Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Vincent WEGHSTEEN, agent de change, demeurant à B-8310 Brugge, 251, Astridlaan,

Le Bureau de l'Assemblée étant constitué, la Présidente requiert le notaire d'acter que:

I: L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Changement de dénomination sociale et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la société.
2. Changement du siège social de la société et modification de la première phrase de l'article 2 des statuts de la société.
3. Modification de l'objet social et modification du deuxième alinéa de l'article 4 des statuts de la société.
4. Divers.

II: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III: Il résulte de ladite liste de présences que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en «Weghsteen International S.A.» et modifie en conséquence l'article 1^{er} des statuts de la société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de Weghsteen International S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale transfère le siège social de la société au 3, rue de la Libération L-8245 Mamer et remplace en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi à Mamer.»

Troisième résolution

L'assemblée générale complète l'objet social et modifie par conséquent le deuxième alinéa de l'article 4 des statuts de la société.

« **Art. 4. (Deuxième alinéa).** En outre, la société peut exercer les activités de conseiller en opérations financières, de courtier et de commissionnaire, ainsi que toute autre activité couverte par son agrément.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée à 10.30 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 800.- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. LAUER, V. PIERRU, V. WEGHSTEEN. P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mars 2012. Relation: LAC/2012/10646. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 27 mars 2012.

Référence de publication: 2012036657/63.

(120049405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

Den Holzmeeschter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9190 Vichten, 28, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 145.145.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée «DEN HOLZMEESCHTER S.à r.l.», ayant son siège social à L-9190 Vichten, 28, rue Principale,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 145.145,

tenue en date du 20 mars 2012, suivant acte reçu par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, enregistré à Diekirch en date du 21 mars 2012, sous le référence DIE/2012/3473,

que l'actionnaire unique de la société prédite a pris la résolution suivante:

- Cession des 100 parts appartenant à l'associé unique, Monsieur Christian FRIESEISEN à Madame Nathalie FRANK, employée privée, née le 15 janvier 1970 à Differdange, demeurant à L-9190 Vichten, 28, route Principale

- Révocation en tant que gérant administratif de Monsieur Christian FRIESEISEN, né à Ettelbruck le 12 septembre 1970, demeurant à L-9190 Vichten, 28, rue Principale, avec effet immédiat,

- Nomination en tant que gérant unique de Monsieur Christian ROUSSEAU, né à Verviers (B) le 6 mars 1964, demeurant à Ondenal (B), 35, rue St. Donat, avec effet immédiat.

Ettelbruck, le 26 mars 2012.

Pour extrait conforme

Le notaire

Référence de publication: 2012036644/23.

(120049425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

Den Holzmeeschter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9190 Vichten, 28, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 145.145.

L'an deux mille douze, le vingt mars.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

Monsieur Christian FRIESEISEN, ouvrier, demeurant à L-9190 Vichten, 28, rue principale, né le 12 septembre 1970 à Ettelbruck, (matr. 1970 09 12 135),

Le comparant a exposé au notaire instrumentant:

- qu'il est le seul associé, représentant l'intégralité du capital, de la société à responsabilité limitée «Den Holzmeeschter S.à r.l.» avec siège social à L-9190 Vichten, 28, rue Principale,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro B 145.145.

- constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 699 du 31 mars 2009,

- Que le capital social de la société s'élève actuellement à douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (EUR 125) Euros chacune.

Le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter que Monsieur Christian FRIESEISEN, prénommé, cède et transporte ses 100 parts sociales à Madame Nathalie FRANK, employée privée, née le 15 janvier 1970 à Differdange (matr: 1970 01 15 189), demeurant à L-9190 Vichten, 28, route principale, ici présente et ce acceptant..

Le prix de cette cession de parts a fait l'objet d'un règlement séparé entre parties.

Acceptation des cessions de parts

Monsieur Christian FRIESEISEN, prénommé, agissant en sa qualité de gérant unique de la société déclare accepter ladite cession, au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil et l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales. Il déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet des susdites cessions.

La comparante a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution Unique:

La démission comme gérant administratif de Monsieur Christian FRIESEISEN, avec effet immédiat est acceptée; Monsieur Christian ROUSSEAU reste donc unique gérant avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Frais.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 600,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Christian FRIESEISEN, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 21 mars 2012. Relation: DIE/2012/3473. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 26 mars 2012.

Référence de publication: 2012036645/44.

(120049425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

**Biop Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée,
(anc. Immoscout S.à r.l.).**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 142.295.

L'an deux mille douze , le dix-neuf mars.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Olivier PIERRARD, indépendant, né à Bruxelles (Belgique), le 31 octobre 1972, demeurant à L-1466 Luxembourg, 2A, rue Jean Engling.

seul associé de IMMOSCOUT S.à r.l. avec siège social à L-1353 Howald, 13, rue Père Conrad, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 142 295, constituée suivant acte du notaire Jean SECKLER de Junglinster du 3 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 2647 du 29 octobre 2008, modifié suivant acte du notaire Frank MOLITOR de Dudelange du 22 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 2152 du 4 novembre 2009.

Le comparant, agissant en sa qualité d' associé unique, se réunit en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère dûment convoqué, et prend, sur ordre du jour conforme et à l' unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Il transfère le siège social de Howald à Luxembourg.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d' une décision des associés."

Troisième résolution

Il fixe l'adresse de la Société à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Quatrième résolution

Il modifie la dénomination de la société en BIOP LUXEMBOURG SARL.

Cinquième résolution

Suite à la première résolution, l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée BIOP LUXEMBOURG SARL (ci-après la " Société "), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les " Statuts "). "

Plus rien n' étant à l' ordre du jour la séance est levée.

Déclaration

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant

une infraction visée aux articles 5061 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont Acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Pierrard et Molitor.

Enregistré à ESCH-SU R-A LZETTE A.C., le 22 mars 2012. Relation EAC/2012/3779. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur ff. (Signé): Halsdorf

Référence de publication: 2012038621/47.

(120051424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

**Luxembourg Investment Solutions S.A., Société Anonyme,
(anc. MAS Luxinvest S.A.).**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 148.473.

Im Jahre zweitausendundzwölf, am fünfzehnten Februar.

Vor dem unterzeichnenden Notar Henri HELLINCKX, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Wurde eine außerordentliche Gesellschafterversammlung der Aktionäre der Luxembourg Investment Solutions S.A. (die „Gesellschaft“) abgehalten, eine Aktiengesellschaft ("société anonyme"), mit Sitz in Findel-Golf, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer 148.473.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 27. August 2009, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2044 am 19. Oktober 2009 veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt am 16. August 2011 durch Urkunde aufgenommen durch Maître Carlo Wersandt, Notar mit dem Amtssitz in Luxemburg geändert, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2515 vom 18. Oktober 2011. Die Satzung wurde seitdem nicht mehr geändert.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Régis Galiotto, Beamter, berufsmäßig ansässig in Luxemburg.

Zur Schriftführerin wird bestimmt Frau Solange Wolter-Schieres, Beamtin, berufsmäßig ansässig in Luxemburg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herr Martin H. Staratschek, wohnhaft in Trierweiler, Deutschland.

Sodann stellt der Vorsitzende gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste wurde von den Gesellschafter, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von der Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem Notar unterzeichnet.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden ebenfalls gegenwärtiger Urkunde ne varietur paraphiert, beigegeben und mitformalisiert.

III.- Da sämtliche dreitausendachthundert (3.800) Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, ist die Versammlung demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

IV.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1. Sitzverlegung der Gesellschaft an die Adresse 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg;
2. Konkretisierung der Bezeichnung des Organs der Versammlung der Aktionäre von Hauptversammlung bzw. Generalversammlung in Gesellschafterversammlung;
3. Verschiedenes.

Nach Beratung traf die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die außerordentliche Gesellschafterversammlung beschließt, den Sitz der Gesellschaft an die Adresse 5 rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg zu verlegen und dementsprechend Artikel 1 Satz 2 und Artikel 14 Satz 1 der Satzung der Gesellschaft abzuändern um ihnen fortan folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 1. Satz 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.“

„ **Art. 14. Satz 1.** Die jährliche Gesellschafterversammlung findet am Sitz der Gesellschaft in Senningerberg oder an einem anderen, in der Einladung bestimmten Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburgs jeweils am letzten Montag im Monat Juni um elf Uhr eines jeden Jahres oder, wenn dieser Tag auf einen Feiertag fällt, am nächsten darauf folgenden Werktag statt.“

Zweiter Beschluss

Bei der Gesellschaft handelt es sich um eine Aktiengesellschaft nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg. Die Gesellschaft untersteht daher dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in der geltenden Fassung („Gesetz von 1915“). Gemäß dem Gesetz von 1915 ist die Bezeichnung Gesellschafterversammlung die exakte gesetzliche Bezeichnung des Organs der Versammlung der Aktionäre.

Daher beschließt die außerordentliche Gesellschafterversammlung die in allen Artikeln verwendete Bezeichnung „Hauptversammlung“ durch die Bezeichnung „Gesellschafterversammlung“ zu ersetzen. Ferner werden die Bezeichnungen Versammlung und Generalversammlung in die Bezeichnung Gesellschafterversammlung umbenannt.

Nachdem zum Tagesordnungspunkt „3. Verschiedenes“ keine weiteren Wortmeldungen mehr vorliegen, stellt der Vorsitzende fest, dass hiermit die Tagesordnung erschöpft ist und schließt die außerordentliche Gesellschafterversammlung.

Worüber Urkunde aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Versammlungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet : R. GALIOTTO, S. WOLTER, M. STARATSCHEK und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 février 2012. Relation: LAC/2012/8680. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG – Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 20. März 2012.

Référence de publication: 2012036802/66.

(120049404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

Fonds de formation Sectoriel pour l'Intérim, Association sans but lucratif, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

R.C.S. Luxembourg F 8.120.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 21 mars 2011 que les statuts de l'association ont été modifiés comme suit:

Art. 9. La qualité de membre se perd dans les cas suivants:

(a) chaque membre est libre de se retirer à tout moment de l'association en adressant par écrit sa démission au conseil d'administration.

(b) l'assemblée générale, statuant à la majorité des deux tiers des voix conformément à l'article 12 de la Loi, peut prononcer l'exclusion d'un membre qui viole ses obligations statutaires ou qui nuit gravement aux intérêts ou à l'image de l'association.

(c) est réputé démissionnaire le membre qui ne paie pas son versement, dans les deux mois qui suivent un rappel qui lui a été adressé par lettre recommandée.

Art. 10. Le membre qui ne fait plus partie de l'association aux termes des dispositions des articles 8 ou 9 ainsi que ses ayants droits n'ont aucun droit sur le fonds social. Ils ne peuvent réclamer ou requérir ni relevé, ni reddition des comptes, ni apposition des scellés, ni inventaire. Les versements effectués restent acquis à l'association.

Titre IV - Versements

Art. 11. Le montant du versement annuel des membres est fixé chaque année, pour l'exercice à venir, par l'assemblée générale annuelle, sur proposition du conseil d'administration. Les versements sont payables dans le mois qui suit l'appel de versement. Le versement annuel d'un membre ne peut dépasser le montant de 500.-- EUR (cinq cents euros).

Art. 15. Il doit être tenu au moins une assemblée générale au premier semestre de chaque année. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration toutes les fois que les intérêts de l'association l'exigent. Elle doit l'être à la demande écrite d'un cinquième (1/5) des membres au moins.

Luxembourg, le 21 mars 2011.

ULEDI A.s.b.l. / Fedil-Business Federation Luxembourg / CDEC

Représentée par M. Fabrice Poncé / M. Robert Dennewald / M. Christian Thiry

Référence de publication: 2012039532/31.

(120052070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

SC Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 120.652.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le deux mars,
pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu

Monsieur Laurent MAILLART, employé privé, né à Ixelles (Belgique), le 6 juillet 1972, demeurant à B-1380 Ohain, 60, chemin de Bas-Ransbeck.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1° La société anonyme "SC CONCEPT S.A." (la «Société»), ayant son siège social à L-2314 Luxembourg, 29, Place de Paris, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 120.652, a été constituée suivant acte notarié en date du 5 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2268 du 5 décembre 2006.

2° Monsieur Laurent MAILLART, prénommé, est le seul actionnaire de la Société dont le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000.-) représenté par trois cent dix (310) actions ayant une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310) chacune.

3° Par la présente, Monsieur Laurent MAILLART, préqualifié, en sa qualité d'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation. Il assume la fonction de liquidateur.

4° En cette qualité il déclare que tous les actifs de la Société sont transférés à l'actionnaire unique qui affirme que la Société n'a plus de dettes, que toutes les obligations de la Société ont été acquittées et qu'il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.

5° Partant la liquidation de la Société est achevée et la Société est définitivement dissoute et liquidée.

6° Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.

7° Les livres et documents de la Société sont conservés pendant la durée de cinq ans à L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. MAILLART et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mars 2012. LAC / 2012 / 10668. Reçu soixante quinze euros € 75,

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 27 mars 2012.

Référence de publication: 2012036938/37.

(120049582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

Baltamon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 141.663.

—
Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 27 janvier 2012, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1) acceptation de la démission de Géraldine Schmit, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

2) acceptation de la démission de José Correia, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

3) nomination de Eddy Dôme, avec adresse professionnelle au 43, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, au mandat d'administrateur avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

4) nomination de Gilbert Muller, avec adresse professionnelle au 43, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, au mandat d'administrateur avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

5) démission de GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., avec siège social au 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

6) nomination de BELTHUR ACCOUNTING LTD, avec siège social au 1, Kings Avenue, Winchmore Hill, N21 3NA Londres, Royaume Uni, au mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

7) transfert du siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg au 43, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2012.

Référence de publication: 2012038476/28.

(120051960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Gildan (Luxembourg) Financing Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.797.

In the year two thousand and twelve, on the ninth day of February.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

7822995 Canada Inc., a company incorporated and organized under the laws of Canada, having its registered office at 600 de Maisonneuve West, 33rd floor, Montreal, Quebec, H3A 3J2, registered with Industry Canada, Corporations Canada under number 782299-5, acting through its Luxembourg branch, Gildan Financing, Luxembourg Branch, having its registered office at 11-13 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B160.663 (hereafter referred to as the "Sole Member");

duly represented by Me Vanessa Morolli, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg 20, avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy dated February 8, 2012.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that Gildan Financing, Luxembourg Branch is the Sole Member of Gildan (Luxembourg) Financing Sàrl (hereafter referred to as the "Company"), a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office set at 11-13 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B160.797, incorporated by a deed received by Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, on April 8, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 1711 on July 28, 2011 and amended by a deed received by Maître Roger Arrensdorff, on April 14, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 1791 on August 5, 2011.

II. record the following resolutions which have been taken in the best corporate interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

- 1.- Amendment of the accounting year of the Company;
- 2.- Amendment of article 16 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the amendment to the term of the accounting year;
- 3.- Any other business.

The Sole Member took the following resolution:

First resolution:

The Sole Member resolves to change the term of the accounting year of the Company in order that it shall begin on the first Monday after the first Sunday following September 28 of each year and ends on the first Sunday after September 28 of the following year, save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation of the Company and end on the first Sunday after September 28 two thousand and eleven.

Second resolution:

In consequence the Sole Member resolves to amend article 16 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the amendment to the term of the accounting year as follows:

" Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Corporation shall begin on the first Monday after the first Sunday following September 28 of each year and end on the first Sunday after September 28 of the following year, with the exception of the first accounting year which shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the first Sunday after September 28 of the year two thousand eleven."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present extraordinary general meeting, have been estimated at about EUR 680.- (six hundred eighty euros).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le neuf février.

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

7822995 Canada Inc., une société constituée et organisée sous le droit canadien, ayant son siège social au 600 de Maisonneuve West, 33rd floor, Montréal, Québec, H3A 3J2, enregistrée auprès de l'Industry Canada, Corporations Canada sous le numéro 782299-5, agissant par le biais de sa succursale luxembourgeoise, Gildan Financing, Luxembourg Branch, ayant son siège social au 11-13 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B160.663 (ci-après l'«Associé Unique»);

dûment représentée par Maître Vanessa Morolli, avocat, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg 20, avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration datée du 8 février 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant ès-qualité, a déclaré et demandé au notaire:

I. d'acter que Gildan Financing, Luxembourg Branch est l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée Gildan (Luxembourg) Financing Sàrl (ci-après la «Société»), société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 11-13 boulevard Grande-Duchesse, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B160.797, constituée suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, le 8 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1711 du 28 juillet 2011 et modifié par acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, le 14 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1791 du 5 août 2011,

II. enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de l'année sociale de la Société;
- 2.- Modification de l'article 16 des statuts de la Société pour refléter la modification de la durée de l'année sociale;
- 3.- Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de modifier la durée de l'année sociale de la Société, afin que celle-ci commence le premier lundi après le premier dimanche suivant le 28 septembre de chaque année et se termine le premier dimanche suivant le 28 septembre de l'année suivante, sauf en ce qui concerne la première année sociale qui commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le premier dimanche suivant le 28 septembre de l'année deux mille onze.

Seconde résolution:

En conséquence, l'Associé Unique décide de modifier l'article 16 des statuts de la Société pour refléter la modification de la durée de l'année sociale comme suit:

« **Art. 16. Année sociale.** L'année sociale commence le premier lundi après le premier dimanche suivant le 28 septembre de chaque année et se termine le premier dimanche suivant le 28 septembre de l'année suivante, sauf en ce qui concerne la première année sociale qui commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le premier dimanche suivant le 28 septembre de l'année deux mille onze.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, s'élève à environ EUR 680,- (six cent quatre-vingts euros).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la comparante, connu du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite comparante a signé avec nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: MOROLLI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 février 2012. Relation: LAC/2012/6617. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 26 mars 2012.

Référence de publication: 2012036730/114.

(120049537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

Stubolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits.

R.C.S. Luxembourg B 79.478.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24/11/2006

Les actionnaires de la société STUBOLUX S.A., réunis au siège social, en date du 24/11/2006, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

- Madame Anita FRISONETTE-ANTONY étant décédée en date du 12/08/2003, elle ne fait plus partie du conseil d'administration de la société et n'est pas remplacée en tant qu'administrateur de la société.

- Par ailleurs, il est constaté que les mandats des autres administrateurs sont arrivés à échéance; il est dès lors décidé de les renouveler jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2010.

- Sont donc nommés administrateurs de la société, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2010:

* Monsieur Dan STUDER, employé privé, né le 18/06/1965 à Luxembourg et demeurant à L-3395 Roeser, 18, rue de Bivange

* Monsieur Frank BODEN, employé privé, né le 09/10/1961 à Pétange et demeurant à L-5684 Dalheim, 8, op der Louerei

* Monsieur Michael GRÜNEISEN, gérant de société, né le 03/04/1955 à Wallerfangen (Allemagne) et demeurant à D66359 Bous, 50, Kreisstrasse

Les administrateurs dont le mandat est reconduit déclarent accepter leur nouveau mandat.

- De même, le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Michael GRÜNEISEN, est renouvelé jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2010.

L'administrateur-délégué dont le mandat est renouvelé déclare accepter son nouveau mandat.

- Enfin, la démission de la société W.M.A. S.à r.l., ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 14, rue Pasteur, de son mandat de commissaire aux comptes est acceptée.

- La société LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie, R.C.S. Luxembourg B 25.797, est nommée commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2010.

Le commissaire aux comptes nouvellement nommé déclare accepter son mandat.

Pour extrait conforme.

Luxembourg le 24/11/2006.

Référence de publication: 2012036966/33.

(120049484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

De Beers, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 78.985.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires en date du 28 mars 2012:

1. Les mandats des administrateurs sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2018, à savoir:

- Philippe Jean Claude Mellier, 9, Rue Sainte Zithe L - 2763 Luxembourg
- Gareth Mostyn, 9, Rue Sainte Zithe L - 2763 Luxembourg
- Jonathan Maximilian Ernest Oppenheimer, 9, Rue Sainte Zithe L - 2763 Luxembourg

2. Le mandat de l'administrateur est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015, à savoir:

- Baron David de Rothschild, 9, Rue Sainte Zithe L - 2763

3. Les mandats du commissaire aux comptes et du réviseur d'entreprises agréé sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013, à savoir:

- Deloitte S.A., 560 Rue de Neudorf, L - 2220 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012038521/22.

(120051853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

BMO Nesbitt Burns Trading Corp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 87.556.

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth day of March,

before Maitre Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of BMO NESBITT BURNS TRADING CORP S.A. (the "Company"), a société anonyme governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed dated 22 May 2002, published in the Memorial C, Recueil des Societas et Associations number 1184 of 7 August 2002 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies' under number B 87.556.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 24 April 2006, published in the Memorial C, Recueil des Societas et Associations number 1554 of 16 August 2006.

The meeting was declared open at 2.40 p.m. by Mrs Florence Forster, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Philip Basler-Gretic, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Caroline Taudiere, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred dollars of the United-States of America (USD 100.-) so as to raise it from its present amount of one hundred ten million dollars of the United-States of America (USD 110,000,000.-) to one hundred ten million one hundred dollars of the United-States of America (USD 110,000,100.-).

2 To issue one (1) new share with a nominal value of one hundred dollars of the United-States of America (USD 100.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for this new share, with payment of a share premium in a total amount of fifty-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred dollars of the United-States of America (USD 59,999,900.-) by the sole shareholder of the Company and to accept full payment in cash for this new share together with the related share premium.

4 To amend the first paragraph of article five (5) of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above capital increase.

5 Miscellaneous.

(ii) That the represented sole shareholder, the proxyholder of the represented shareholder and the number of the shares held by the shareholder are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholder, the bureau of the general meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxy of the represented shareholder, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain attached to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and the represented shareholder declared that it had due notice and got knowledge of the agenda prior to this general meeting, and waived its right to be formally convened.

(v) That the general meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the subscribed capital of the Company by an amount of one hundred dollars of the United-States of America (USD 100) so as to raise it from its present amount of one hundred ten million dollars of the United-States of America (USD 110,000,000) to one hundred ten million one hundred dollars of the United-States of America (USD 110,000,100).

Second resolution

The general meeting resolved to issue one (1) new share with a nominal value of one hundred dollars of the United-States of America (USD 100), having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared Bank of Montreal Holding Inc., a corporation governed by the laws of Canada, with registered office at 350, 7th avenue S.W., Calgary, AB T2P 3N9, Canada (the "Subscriber"), here represented by Mrs Florence Forster, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given in Calgary, on 9 March 2012, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber declared to subscribe for the one (1) new share with a nominal value of one hundred dollars of the United-States of America (USD 100), together with the payment of a share premium in a total amount of fifty-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred dollars of the United-States of America (USD 59,999,900) by a contribution in cash and to fully pay in cash for the one (1) new share together with the related share premium of fifty-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred dollars of the United-States of America (USD 59,999,900).

The aggregate amount of sixty million dollars of the United-States of America (USD 60,000,000) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Third resolution

The general meeting resolved to accept said subscription and payment and to allot the one (1) new share to the Subscriber.

Fourth resolution

The general meeting resolved to amend the first paragraph of article five (5) of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at one hundred ten million one hundred United States Dollars (USD 110,000,100) represented by one million one hundred thousand one (1, 100,001) shares with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100) each, fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at seven thousand euro (EUR 7,000).

There being no other business on the agenda, the meeting was closed at 3 p.m ..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, said persons signed together with the undersigned notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le treizième jour du mois de mars,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence a Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de BMO Nesbitt Burns Trading Corp S.A. (la "Société"), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 22 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1184 du 7 août 2002, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 87.556.

Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois suivant acte notarié en date du 24 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1554 du 16 août 2006.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 14.40 heures sous la présidence de Madame Florence Forster, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Monsieur Philip Basler-Gretic, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Madame Caroline Taudière, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) pour le porter de son montant actuel de cent dix millions dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 110.000.000,-) à cent dix millions cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 110.000.100,-).

2 Émission de une (1) action nouvelle d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions.

3 Acceptation de la souscription de cette action nouvelle avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinquante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 59.999.900,-) par l'actionnaire unique de la Société à libérer intégralement en espèces ensemble avec la prime d'émission correspondante.

4 Modification de l'alinéa premier de l'article cinq (5) des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

5 Divers.

(ii) Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions détenues par l'actionnaire unique, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été signées par le mandataire, les membres bureau et le notaire soussigné restera pareillement annexée au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée générale et l'actionnaire représenté a déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable et a renoncé à son droit d'être formellement convoqué.

(v) Que l'assemblée générale était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée générale a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital souscrit de la Société à concurrence de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100) pour le porter de son montant actuel de cent dix millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 110.000.000) à cent dix millions cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 110.000.100).

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé d'émettre une (1) action nouvelle d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100), ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Bank of Montréal Holding Inc., une société régie par le droit canadien, ayant son siège social au 350, 7th avenue S.W., Calgary, AB T2P 3N9, Canada (le «Souscripteur»),

ici représentée par Madame Florence Forster, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Calgary, le 9 mars 2012, qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur a déclaré souscrire une (1) action nouvelle d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinquante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 59.999.900) par un apport en espèces à libérer intégralement en espèces ensemble avec la prime d'émission correspondante de cinquante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 59.999.900,-).

Le montant de soixante millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 60.000.000) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et l'attribution de la (1) nouvelle action au Souscripteur.

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article cinq (5) des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à cent dix millions cent Dollars Américains (USD 110.000.100) représenté par un million cent mille une (1.100.001) actions d'une valeur nominale de cent Dollars Américains (USD 100) chacune, libérées intégralement."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à sept mille euros (EUR 7.000).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.00 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, ces derniers ont signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: F. Forster, P. Basler-Gretic, C. Taudière, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 14 mars 2012, REM/2012/245. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 23 mars 2012.

Référence de publication: 2012036579/176.

(120049445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

LAUX & MEURERS Elektro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5447 Schwepsange, 111, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 147.236.

Im Jahre zweitausendzwoölf, den neunzehnten Tag im März.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitz zu Niederanven.

Sind erschienen:

1.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Laux & Meurers Luxembourg, LML, Spezialist für Bäder und Heizungen G.m.b.H., mit Sitz in L-5447 Schwepsange, 111, route du Vin, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 91678, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Blanche MOUTRIER, mit Amtssitz in Esch/Alzette, am 11. Februar 2003, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 356 vom 2. April 2003, hier vertreten durch den alleinigen Geschäftsführer Herr Jörg Arnold Mathias MEURERS, Heizungs- und Lüftungsbaumeister, geboren am 16. April 1970 in Mettlach (Deutschland), wohnhaft in D-66693 Saarhölzbach, Hochwaldstrasse 29,

2.- Herr Karlheinz Alfred SCHMITZ, Elektriker-Meister, geboren am 22. November 1952 in Mettlach (Deutschland), wohnhaft in D-66693 Mettlach, Jasminweg, 9.

Vorgenannte Komparenten, in ihrer Eigenschaft als Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung LAUX & MEURERS Elektro S.à.r.l., mit Sitz in L-5450 Stadtbredimus, 6, rue Pierre Risch, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Blanche MOUTRIER, mit Amtssitz in Esch/Alzette, am 16. Juli 2009, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 1554 vom 12. August 2009,

haben sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-5450 Stadtbredimus, 6, rue Pierre Risch nach L-5447 Schwepsange, 111, route du Vin.

2.- Abänderung von Artikel 2 der Satzung.

Gemäß der Tagesordnung haben die Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst.

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen den Gesellschaftssitz von L-5450 Stadtbredimus, 6, rue Pierre Risch nach L-5447 Schwepsange, 111, route du Vin zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen Artikel zwei abzuändern wie folgt:

„ **Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Schengen.

Durch einfachen Beschluss können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.“

Kosten

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf EINTAUSEND EINHUNDERT EURO (EUR 1.100.-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Erschienenen, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Jörg Meurers, Karlheinz Schmitz, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 21 mars 2012. LAC / 2012 / 12944 Reçu 75.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Für gleichlautende Kopie - ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 27. März 2012.

Référence de publication: 2012036804/48.

(120049543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

Magnan SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3324 Bivange, 8, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg E 2.118.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le dix-neuf mars.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- Joseph SCHILTZ, ingénieur diplômé, né à Luxembourg, le 24 juin 1979, demeurant à L-1230 Luxembourg, 42, rue Jean Berthels;

2.- Pierre SCHILTZ, technicien en bâtiment, né à Luxembourg, le 15 octobre 1983, demeurant à L-5955 Itzig, 36, rue de Contern.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

a.- Que la société MAGNAN SCI, matricule n° 2002 7001 972, avec siège social à L-3324 Bivange, 8, rue Edward Steichen, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro E 2118, constituée suivant acte Frank MOLITOR de Dudelange en date du 2 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1641 du 15 novembre 2002,

b.- Que le capital social est fixé à trois mille (3.000.-) euros, représenté par trois cents (300) parts d'une valeur nominale de dix (10.-) euros chacune.

c.- Que les comparants sont les seuls et uniques actionnaires de ladite société.

d.- Que l'activité de la société ayant cessé depuis le 31 décembre 2011, et que les comparants, en tant qu'actionnaires uniques, siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la société, prononcent la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e. - Que les actionnaires se désignent comme liquidateurs de la société.

f.- Que les liquidateurs requièrent le notaire instrumentant d'acter qu'ils déclarent avoir réglé tout le passif de la société dissoute, moyennant reprise par les actionnaires de l'intégralité de l'actif et du passif, et avoir transféré tous les actifs au profit des actionnaires.

g.- Que les comparants sont investis de tous les éléments actifs de la société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

h.- Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

i.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

j.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

k.- Que partant, la liquidation de la société est achevée.

l.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-3324 Bivange, 8, rue Edward Steichen. Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à huit cents (800) euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Schiltz, Schiltz et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 22 mars 2012. Relation EAC/2012/3774. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur ff. (Signé): Halsdorf.

Référence de publication: 2012038695/46.

(120051423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Menuiserie N. KARIER et Cie S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-7795 Bissen, 15, Klengbousbiérg.

R.C.S. Luxembourg B 6.443.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 14.03.2012, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Capellen, le 28.03.2012.

Référence de publication: 2012037575/11.

(120050198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

MR Transports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3593 Dudelange, 91, route de Volmerange.

R.C.S. Luxembourg B 158.963.

Assemblée Générale Extraordinaire du 21 février 2012

Ordre du jour:

1. Cession de parts

Résolutions prises:

Les associés:

1) Madame Maria Augusta FERREIRA COELHO ROSA, gérante de sociétés, né le 05 avril 1965 à Figueiros dos Vinhos (Portugal), demeurant à L-3511 Dudelange, 112, rue de la Libération (49 parts sociales)

2) Monsieur Sergio DE OLIVEIRA DA SILVA, chauffeur, né le 16 juin 1979 à Ventosa (Portugal), demeurant à L-1739 Luxembourg, 3, rue Fernand D'Huart (51 parts sociales)

de la société à responsabilité limitée MR TRANSPORTS, ayant son siège social à L-3511 Dudelange, 112, rue de la Libération.

Ont pris la résolution suivante:

Résolution unique:

Monsieur Sergio DE OLIVEIRA DA SILVA, propriétaire de 51 parts de la société à responsabilité limitée MR TRANSPORTS, établie et ayant son siège social à Dudelange;

Monsieur Sergio DE OLIVEIRA DA SILVA cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit à Madame Maria Augusta FERREIRA COELHO ROSA, qui accepte 51 parts sociales de la société dont s'agit.

Après la cession mentionnée ci-dessus (résolution unique), le capital social de la société MR TRANSPORTS S.à r.l., représenté par cent (100) parts sociales, est réparti comme suit:

Madame Maria Augusta FERREIRA COELHO ROSA	100 parts sociales
Total: cent parts sociales	100 parts sociales

Prix

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix nominal des parts, montant que Monsieur Sergio DE OLIVEIRA DA SILVA reconnaît avoir reçu et en donnant quittance.

Fait à Dudelange, le 21 février 2012, en 2 exemplaires.

Maria Augusta FERREIRA COELHO ROSA /
Sergio DE OLIVEIRA DA SILVA .

Référence de publication: 2012038706/33.

(120051312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Wolverine International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 89.115.

In the year two thousand and twelve, on the 23rd day of March.
Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette.

THERE APPEARED:

Wolverine International GP LLC, a corporation organized under the laws of the State of Michigan, USA, with registered office at 9341 Courtland, Drive, NE, Rockford, Michigan, 49351,

here represented by:

Maître Sophie ARVIEUX, lawyer, residing professionally in L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe,
by virtue of a proxy given under private seal on 12 March 2012.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as aforementioned, has requested the undersigned notary to record the following:

- The appearing party is the sole shareholder of the company Wolverine International S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office in L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer, registered with the Luxembourg register of commerce and companies ("registre de commerce et des sociétés de Luxembourg") under number B 89115, incorporated pursuant to a deed received by Me Jean SECKLER in place of Me Joseph ELVINGER dated 3 September 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1592 dated 6 November 2002 (the "Company"). The articles of association of the Company have been lastly amended pursuant to a deed received by Me Henri HELLINCKX dated 23 December 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 383 dated 8 April 2004.

- The Company's corporate capital is set at USD 14,000.- (fourteen thousand United States Dollars), divided into 140 (one hundred and forty) shares with a par value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each.

- The agenda is worded as follows:

1. Transfer of the registered office of the Company.
2. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of USD 11,000.- (eleven thousand United States Dollars) in order to raise it from its present amount of USD 14,000.- (fourteen thousand United States Dollars), divided into 140 (one hundred and forty) shares with a par value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each to USD 25,000.- (twenty-five thousand United States Dollars) by the creation and issue of 110 (one hundred and ten) new shares with a par value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each.
3. Subscription and payment in cash of the 110 (one hundred and ten) new shares of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each.
4. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company.
5. Amendment of article 12 of the articles of association of the Company.
6. Miscellaneous.

The sole shareholder of the Company then takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer to L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe.

Second resolution

The corporate capital of the Company is increased by an amount of USD 11,000.- (eleven thousand United States Dollars) so as to raise it from its present amount of USD 14,000.- (fourteen thousand United States Dollars), divided into 140 (one hundred and forty) shares with a par value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each, to USD 25,000.- (twenty-five thousand United States Dollars) by the creation and issue of 110 (one hundred and ten) new shares with a par value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each.

All the new shares have been entirely subscribed by Wolverine International GP LLC, prenamed, and have been paid-up by contribution in cash for an amount of USD 11,000.- (eleven thousand United States Dollars), so that from now on the amount of USD 11,000.- (eleven thousand United States Dollars) is at the free and entire disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth have the following wording:

“ **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000.-), divided into two hundred and fifty (250) shares with a par value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to amend article 12 of the Company's articles of association which shall henceforth have the following wording:

“ **Art. 12.** The Company is managed by several managers. They will constitute a board of managers, composed of managers of category A and of managers of category B.

The managers need not to be shareholders. The managers may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The Company will be validly committed towards third parties by the joint signatures of two managers, obligatorily one manager of category A and one manager of category B.

In its current relations with the public administrations in Luxembourg, the Company is validly represented by one category B manager, whose signature legally commits the Company.

The board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings, whereby signatures may be executed on separate counterparts each of which is an original but all of which together will constitute one and the same instrument.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at € 1,200.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-trois mars.

Par-devant Nous Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette,

A COMPARU:

Wolverine International GP LLC, une société existante selon les lois de l'état du Michigan, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 9341 Courtland, Drive, NE, Rockford, Michigan, 49351,

ici représentée par:

Maître Sophie ARVIEUX, avocat, avec adresse professionnelle à L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 12 mars 2012.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

La comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associé unique de la société Wolverine International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89115, constituée suivant acte reçu par Me Jean SECKLER en remplacement de Me Joseph ELVINGER en date du 3 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1592 du 6 novembre 2002 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été dernièrement modifiés suivant un acte reçu par Me Henri HELLINCKX en date du 23 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 383 du 8 avril 2004.

- Le capital social de la Société est fixé à USD 14.000,(quatorze mille dollars américains), représenté par 140 (cent quarante) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,(cent dollars américains) chacune.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de la Société.

2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de USD 11.000,- (onze mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 14.000,-(quatorze mille dollars américains), représenté par 140 (cent quarante) parts sociales de USD 100,- (cent dollars américains) chacune, à USD 25.000,- (vingt-cinq mille dollars américains) par la création et l'émission de 110 (cent dix) nouvelles parts sociales de USD 100,- (cent dollars américains) chacune.

3. Souscription et libération en numéraire des 110 (cent dix) nouvelles parts sociales de USD 100,-(cent dollars américains) chacune.

4. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

5. Modification de l'article 12 des statuts de la Société.

6. Divers.

L'associé unique de la Société prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer au L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe.

Deuxième résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de USD 11.000,- (onze mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 14.000,- (quatorze mille dollars américains), représenté par 140 (cent quarante) parts sociales de USD 100,- (cent dollars américains) chacune, à USD 25.000,- (vingt-cinq mille dollars américains) par la création et l'émission de 110 (cent dix) nouvelles parts sociales de USD 100,- (cent dollars américains) chacune.

Toutes les nouvelles parts sociales ont été intégralement souscrites par Wolverine International GP LLC, préqualifiée, et elles ont été libérées en numéraire pour un montant de USD 11.000,- (onze mille dollars américains), de sorte que le montant de USD 11.000,- (onze mille dollars américains) est à présent à la libre et entière disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir la teneur qui suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000,-) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur qui suit:

« **Art. 12.** La Société est gérée par plusieurs gérants. Ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B.

Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 12 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants, obligatoirement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Dans ses relations courantes avec l'Administration publique à Luxembourg, la Société sera valablement engagée par la seule signature d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, les signatures pouvant être apposées sur différents exemplaires, chaque exemplaire étant un original mais tous les exemplaires ensemble constituant le même document.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés à € 1.200,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, le mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Arvieux, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 mars 2012. Relation: EAC/2012/3945. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 27 mars 2012.

Référence de publication: 2012037024/186.

(120049216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

Bitec, I.B.O.S. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 29.946.

Im Jahre zweitausendzwoölf, am siebzehnten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Luxemburg.

Sind erschienen:

- A) 1. - Karin Josette VERKOYEN-SCHOLER, Privatbeamtin, wohnhaft zu D-54340 Longuich, Im Paesch 1;
2. - Wolfgang Manfred SCHOLER, Transportunternehmer, wohnhaft zu D-54338 Schweich, Neustrasse 1.

Alleinige Eigentümer von allen tausend (1.000) Anteilen der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "BITEC, I.B.O.S. S.à r.l.", mit Sitz zu L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-Rue, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen vor Notar Paul DECKER aus Luxembourg-Eich am 30. Januar 1989, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 148 vom 30. Mai 1989, deren Statuten zuletzt abgeändert wurden gemäß Urkunde, aufgenommen vor Notar

Paul BETTINGEN aus Niederanven am 25. Januar 2005, veröffentlicht im genannten Mémorial, Nummer 629 vom 29. Juni 2005, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 29.946.

B) die Gesellschaft "ARCANO TRADE BUSINESS S.R.L.", mit Sitz zu wohnhaft zu RO-440233, Municipul Satu Mare, Aleea Clabucet, bloc 1, et. 3, ap. 13,

hier vertreten durch ihr einziges Verwaltungsratsmitglied Roxana-Lorena VULTURESCU, Kauffrau, wohnhaft zu RO-440233, Municipul Satu Mare, Aleea Clabucet, bloc 1, et. 3, ap. 13,

Die Komparenten stellen fest:

1) Karin Josette VERKOYEN-SCHOLER, Privatbeamtin, wohnhaft zu D-54340 Longuich, Im Paesch 1, hat an die Gesellschaft "ARCANO TRADE BUSINESS S.R.L.", mit Sitz zu wohnhaft zu RO-440233, Municipul Satu Mare, Aleea Clabucet, bloc 1, et. 3, ap. 13,

hier vertreten durch ihr einziges Verwaltungsratsmitglied Roxana-Lorena VULTURESCU, Kauffrau, wohnhaft zu RO-440233, Municipul Satu Mare, Aleea Clabucet, bloc 1, et. 3, ap. 13,

hier anwesend und dies annehmend im Namen der Gesellschaft, fünfhundert (500) Anteile der vorgenannten Gesellschaft, zum Preise von EINEM EURO (1.-€) abgetreten

2) Wolfgang Manfred SCHOLER, vorgeannt, hat an die Gesellschaft "ARCANO TRADE BUSINESS S.R.L.", mit Sitz zu wohnhaft zu RO-440233, Municipul Satu Mare, Aleea Clabucet, bloc 1, et. 3, ap. 13,

hier vertreten durch ihr einziges Verwaltungsratsmitglied Roxana-Lorena VULTURESCU, Kauffrau, wohnhaft zu RO-440233, Municipul Satu Mare, Aleea Clabucet, bloc 1, et. 3, ap. 13,

hier anwesend und dies annehmend im Namen der Gesellschaft, fünfhundert (500) Anteile der vorgenannten Gesellschaft, zum Preise von EINEM EURO (1.- €) abgetreten.

Die Abtretung erfolgt wie rechtens unter der gesetzlichen Gewährleistung.

Die Zessionarin wird Eigentümerin der ihr abgetretenen Anteile und hat Anrecht auf alle Einkünfte und Gewinne, welche die abgetretenen Anteile erbringen von heute angerechnet.

Die Zessionarin wird in alle Rechte und Pflichten eingesetzt, welche den abgetretenen Anteilen anhaften.

Die Zedanten, bekennen von der Zessionarin die hiervoor stipulierten Verkaufspreise, vor gegenwärtiger Urkunde, in Abwesenheit des Notars, ausbezahlt erhalten zu haben, weshalb hiermit Quittung.

Sodann tritt gegenwärtiger Urkunde bei:

- Wolfgang Manfred SCHOLER, vorgeannt, handelnd in seiner Eigenschaft als einziger Geschäftsführer, um im Namen der Gesellschaft, gemäß Artikel 1690 des Code Civil, die genannten Abtretungen anzunehmen und er entbindet die Zessionarin von einer diesbezüglichen Zustellung an die Gesellschaft. Weiterhin erklärt er daß keine Opposition und kein Hindernis bestehen, welche die Ausführung dieser Abtretungen aufhalten könnten.

Schließlich hat die alleinige Anteilinhaberin, vorgeannt und vertreten wie hiervoor erwähnt, folgende Beschlüsse gefaßt:

Erster Beschluß

Sie gibt ihr Einverständnis zu den hiervoor gemachten Abtretungen.

Zweiter Beschluß

Infolge dieser Abtretungen ist das Gesellschaftskapital fortan wie folgt zugeteilt:

- ARCANO TRADE BUSINESS S.R.L., vorgeannt, tausend Anteile	<u>1.000</u>
Total: Tausend Anteile	1.000

Dritter Beschluß

- Wolfgang Manfred SCHOLER, Transportunternehmer, wohnhaft zu D-54338 Schweich, Neustrasse 1, wird mit sofortiger Wirkung als einziger Geschäftsführer abberufen und es wird ihm Entlastung erteilt.

Vierter Beschluß

- Roxana-Lorena VULTURESCU, Kauffrau, wohnhaft zu RO-440233, Municipul Satu Mare, Aleea Clabucet, bloc 1, et. 3, ap. 13, wird mit sofortiger Wirkung zum einzigen Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer ernannt.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber verpflichtet durch die Unterschrift des einzigen Geschäftsführers.

Fünfter Beschluß

Sie beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Luxemburg nach Rumänien zu verlegen und wird die Streichung im luxemburgischen Handelsregister beantragen.

Infolgedessen wird die Gesellschaft die rumänische Nationalität annehmen, ohne dass diese Sitzverlegung die Gründung einer neuen Gesellschaft zu Folge hat.

Sechster Beschluß

Die genannte Sitzverlegung sowie alle in gegenwärtiger Generalversammlung genommenen Beschlüsse unterliegen folgenden Bedingungen:

- daß eine Gesellschafterversammlung in Rumänien stattgefunden hat, welche die Sitzverlegung nach Rumänien sowie die Anpassung der neuen Statuten gemäß rumänischem Recht beschlossen hat,
- der Eintragung der Gesellschaft im rumänischen Handelsregister.

Die genannten Bedingungen gelten als erfüllt nach dem Erhalt der Bestätigung daß die Gesellschaft im rumänischen Handelsregister eingetragen worden ist und nachdem die Streichung der Gesellschaft im luxemburgischen Handelsregister erfolgt ist.

Worüber Urkunde, Errichtet wurde zu Luxemburg, in der Amtsstube.

Nach Vorlesung an die Komparenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

SIGNE: VERKOYEN-SCHOLER, SCHOLER, VULTURESCU, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 février 2012. Relation: LAC/2012/8833. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 27 mars 2012.

Référence de publication: 2012037378/82.

(120050194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

C.P.C.I. - Commercial Participation Company International, Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 20.869.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 29 mars 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

C.P.C.I. COMMERCIAL PARTICIPATION COMPANY INTERNATIONAL SA, avec siège social à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH et liquidateur Maître Carmen RIMONDINI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 19 avril 2012 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître Carmen RIMONDINI

Le liquidateur

Référence de publication: 2012038486/20.

(120051659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

CMT, Cercle des Mandolinistes Tétange, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-3786 Tétange, 14, rue Pierre Schiltz.

R.C.S. Luxembourg F 9.061.

STATUTS

Etant préalablement rappelé que, depuis le 29 octobre 1929, il existe un Cercle des Mandolinistes à Tétange, adhérent à l'Union Grand-Duc Adolphe, sans forme juridique.

Le dix-neuf mars de l'an deux mille douze, entre les soussignés:

Mesdames: Arrensdorff Hortense, Even Anni, Fantini Elisabeth, Fantini Josée, Kremer Stéphanie, Puffet Evelyne, Thiltgen Sylvie et

Messieurs: Biver Yves, Wagner Joël,

Membres fondateurs,

Et tous ceux qui seront ultérieurement admis en qualité de membres, il est constitué une association sans but lucratif de droit luxembourgeois, régie par (es présents statuts et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

I. Dénomination - Siège Social - Durée

Art. 1^{er}. Il est fondé par les soussignés une association sans but lucratif dénommée Cercle des Mandolinistes Tétange, en abrégé: "CMT", ayant son siège social L-3786 Tétange, 14, rue Pierre Schiltz.

Le siège de l'association est dans la commune de Kayl/Tétange.

La durée de l'association est illimitée.

II. Objet social

Art. 2. L'Association a pour but:

de regrouper toutes les personnes désireuses et aptes à s'adonner à la musique instrumentale, notamment celle des instruments à plectres;

de défendre et de sauvegarder les intérêts d'ordre musical de ses membres et de mettre à l'étude toutes les questions qui se posent dans ce domaine;

d'organiser et/ou de participer à des concerts, des fêtes, des cortèges, des manifestations culturelles, sociales, récréatives et des cours de formation;

de se livrer à toute activité pouvant de façon générale être utile aux intérêts de ses membres et de la Commune de Kayl/Tétange.

A cette fin elle peut acheter et vendre, prendre à bail et louer, céder et acquérir tout meuble et immeuble, contracter emprunts, constituer hypothèque et autres contrats civils en rapport avec son objet social.

Elle peut intervenir dans toute instance judiciaire, tant en demandant qu'en défendant, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent.

L'activité de l'association n'a aucune tendance politique ou confessionnelle.

III. Membres

Art. 3. Sont admises comme membres toutes les personnes qui présentent une demande d'admission au conseil d'administration, qui statue à la majorité simple des voix.

On distingue entre les membres effectifs, à savoir les membres actifs-musiciens et les membres actifs, ainsi que les membres d'honneur.

Art. 4. L'assemblée générale, sur proposition du conseil administratif, peut nommer des membres honoraires, donateurs et bienfaiteurs. Toutefois ces membres n'ont que voix consultative et aucun droit sur le fonds social.

Art. 5. La qualité de membre se perd par démission, décès ou exclusion.

L'exclusion d'un membre peut être prononcée par l'assemblée générale

- s'il agit contre les intérêts de la présente association et contrevient aux statuts;

- s'il porte atteinte à l'honorabilité de l'association.

L'assemblée générale statue à la majorité des deux tiers de membres présents sur l'exclusion d'un membre.

L'exclusion est notifiée par lettre recommandée.

Les membres démissionnaires et exclus n'ont aucun droit sur le fonds social et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations versées.

Art. 6. Les membres s'engagent à préserver dans le meilleur état tout matériel et document musical ou autre qui est mis à leur disposition de la part de l'association.

Ils signent responsables de tout dégât, perte ou détérioration survenus par manque de soins ou par un maniement inadéquat et en portent les frais de remplacement ou de remise en état.

IV. Cotisations

Art. 7. Pour être membre il faut payer la cotisation qui est fixée chaque année par l'assemblée générale.

V. Administration

Art. 8. L'association est administrée par un conseil d'administration, qui se compose de 5 membres au moins et de 15 membres au maximum, élus par l'assemblée générale annuelle pour une durée de 2 ans. Par après le comité administratif est renouvelable par moitié chaque année.

L'ordre de sortie, fixé par tirage au sort, comprend:

une première série comprenant le président, le trésorier et des administrateurs;

une deuxième série comprenant le vice-président, le secrétaire et des administrateurs.

Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

En cas de démission d'un membre du conseil d'administration, le remplaçant achève le mandat de son prédécesseur.

Pour faire partie du conseil d'administration, il faut avoir atteint l'âge de 18 ans.

Le conseil d'administration peut exclure de son sein un de ses propres membres qui s'est porté absent sans justification valable à plus de la moitié de ses séances pendant une saison d'activités.

Art. 9. Les membres actifs-musiciens doivent être représentés au sein du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier, d'un responsable du mobilier, des instruments et des archives, et des administrateurs. La répartition de ces fonctions se fait au sein du conseil d'administration à la majorité des votants.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs tout ou en partie à un ou à plusieurs de ses membres.

Le directeur musical du CMT est invité à assister à toutes les réunions du conseil d'administration avec voix consultative.

Art. 11. Le conseil d'administration a les pouvoirs d'administration et de disposition les plus étendus pour la gestion des affaires de l'association. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi est de sa compétence.

Art. 12. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents.

En cas d'égalité des suffrages lors d'un vote au sein du conseil d'administration, c'est la décision du président qui prime.

Tout document administratif est à signer par le secrétaire, le président ou le vice-président.

Toutes les opérations financières sont à signer par le trésorier. Y aura également droit un administrateur (désigné par le conseil d'administration) si l'opération financière est contresignée par le président ou le vice-président.

VI. Surveillance

Art. 13. Les opérations financières de l'association sont contrôlées par un collège de surveillance composé de deux membres élus par l'assemblée générale. Qui est réviseur de caisse ne peut être simultanément membre du conseil d'administration.

La durée de leur mandat est d'une année. Ils sont rééligibles.

A la fin de l'exercice ils doivent présenter à l'assemblée générale un rapport sur la gestion des finances.

L'assemblée générale examine annuellement les comptes financiers en vue de donner décharge au conseil administratif.

VII. Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale se réunit chaque année au cours des trois premiers mois.

Les assemblées générales sont convoquées par simple lettre ou par voie de presse écrite. Ses décisions sont portées à la connaissance des membres par les mêmes voies.

Art. 15. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour poser et ratifier tous les actes dans l'intérêt de l'association.

Elle a notamment le droit:

de modifier les statuts et de prononcer la dissolution de l'association en se conformant à ce sujet aux règles établies par la loi;

de nommer et de révoquer les membres du conseil d'administration;

d'approuver annuellement le budget et les comptes établis par le conseil d'administration;

de prononcer l'exclusion d'un membre;

de nommer des membres honoraires, donateurs et bienfaiteurs;

de fixer les cotisations et leur mode de paiement;

d'une façon générale, d'exercer tous les pouvoirs dérivant de la loi et des statuts.

Art. 16. L'assemblée générale est régulièrement constituée quel que soit le nombre des associés présents. Elle prend ses résolutions à la majorité des voix des membres effectifs présents, sauf dans le cas où il en est décidé autrement.

Art. 17. Le conseil d'administration peut convoquer des assemblées générales extraordinaires chaque fois qu'il le juge nécessaire. A la suite d'une demande écrite émanant d'un cinquième des membres effectifs, le conseil d'administration doit convoquer dans le mois une assemblée générale extraordinaire comportant à l'ordre du jour le motif de la convocation.

VIII. Année Sociale

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

IX. Dissolution - Liquidation - Modification des statuts

Art. 19. Les modifications aux statuts ainsi que la dissolution de l'association se font d'après les règles établies par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

L'assemblée générale ayant décidé la liquidation de l'association désigne un ou plusieurs liquidateurs.

Le solde obtenu après l'acquittement du passif est mis à la disposition de l'administration communale de la Commune de Kayl/Tétange qui en dispose de préférence en faveur d'œuvres sociales de la commune.

Art. 20. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les membres s'en réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 concernant tes associations sans but lucratif.

Fait à Tétange, le 19 mars 2012.

Référence de publication: 2012037243/126.

(120049343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

A.L.S.O.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 76.525.

Aux actionnaires de la Société

Par la présente, je vous confirme ma démission du poste d'administrateur que j'occupais au sein de votre société.

Luxembourg, le 27 mars 2012.

Me René FALTZ.

Référence de publication: 2012038437/10.

(120051276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Alysea Luxembourg Les Soins S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 159.837.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 14 décembre 2011

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 14 décembre 2011 que:

1. Est nommé, administrateur, avec effet immédiat et ceci jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015:

Monsieur Benoit SCHAUS

5, avenue Gaston Diederich

L-1420 Luxembourg

2. Est nommé, administrateur-délégué, avec effet immédiat et ceci jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015:

Monsieur Benoit SCHAUS

5, avenue Gaston Diederich

L-1420 Luxembourg

3. Est nommé, Président du Conseil d'Administration, avec effet immédiat et ceci jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015 en remplacement de Madame Claude Hemmer:

Monsieur Benoit SCHAUS

5, avenue Gaston Diederich

L-1420 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Référence de publication: 2012038443/26.

(120051745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Flaviense, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 6, Duchscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 165.365.

Assemblée Générale Extraordinaire du 22 mars 2012

Ordre du jour:

1. Démission du gérant administratif

2. Cession de parts

Résolutions prises:

Les associés:

1) Monsieur Emmanuel DE JESUS LIMA TEIXEIRA, serveur, né à Favaios/Alijo (Portugal), le 24 décembre 1981, demeurant à L-7518 Rollingen, 2A, rue Bildchen (50 parts);

2) Monsieur Joel Ricardo DE SOUSA ROCHA, pizzaiolo, né à Favaios/Alijo (Portugal), le 20 juin 1982, demeurant à L-9190 Vichten, 73, rue Principale (50 parts);

de la société à responsabilité limitée Flaviense, ayant son siège social à L-6868 Wecker, 6, Duchscherstross,

Ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

La société a pris connaissance de la démission de Monsieur Joel Ricardo DE SOUSA ROCHA de sa fonction de gérant administratif.

Deuxième résolution:

Monsieur Joel Ricardo DE SOUSA ROCHA propriétaire de 50 parts de la société à responsabilité limitée Flaviense, établie et ayant son siège social à Wecker;

Monsieur Joel Ricardo DE SOUSA ROCHA cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit à Monsieur Emmanuel DE JESUS LIMA TEIXEIRA, qui accepte, 50 parts de la société dont s'agit.

Après la cession mentionnée ci-dessus le capital social de la société Flaviense, S.à r.l., représenté par cent (100) parts sociales, est répartie comme suit:

Monsieur Emmanuel DE JESUS LIMA TEIXEIRA	100 parts sociales
Total: cent parts sociales	100 parts sociales

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix nominal des parts, montant que Monsieur Joel Ricardo DE SOUSA ROCHA reconnaît avoir reçu et en donnant quittance.

Fait à Wecker, le 22 mars 2012, en 2 exemplaires.

Emmanuel DE JESUS LIMA TEIXEIRA /
Joel Ricardo DE SOUSA ROCHA.

Référence de publication: 2012038584/35.

(120051612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Menuiserie N. KARIER et Cie S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-7795 Bissen, 15, Klengbousbiérg.

R.C.S. Luxembourg B 6.443.

L'an deux mil douze, le quatorze janvier,

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

1) Monsieur Guy Karier, maître menuisier, né le 5 mars 1958, à Steinfort, demeurant à L-8366 Hagen, 19, rue de Steinfort et

2) Monsieur Paul Karier, technicien diplômé, né le 2 janvier 1963 à Steinfort, demeurant à L-8366 Hagen, 29, rue de Steinfort.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société en commandite simple Menuiserie N. KARIER ET CIE, S.e.c.s. avec siège à L-7795 Bissen, 15, Klengbousbiérg, immatriculée au RCSL sous le numéro B 6.443, constituée suivant acte sous seing privé en date du 16 février 1963, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 19 du 14 mars 1963.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 31 janvier 2012, en voie de publication au Mémorial C.

- Que le capital social est fixé à un million soixante-cinq mille (1.065.000,-) euros représenté par quarante-deux mille six cents (42.600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune. Ensuite, ils se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes:

Résolution: Augmentation du capital:

Le capital de la société est augmenté de € 390.000,- (trois cent quatre-vingt-dix mille Euros) pour être porté du montant de € 1.065.000,- (un million soixante-cinq mille Euros) au montant de € 1.455.000,- (un million quatre cent cinquante-cinq mille Euros) par un apport en espèces des associés.

La réalité de cet apport entièrement libéré a été démontrée au notaire qui le constate expressément, par un certificat bancaire.

En contre-partie de cet apport, la société émet 15.600 (quinze mille six cents) nouvelles parts commanditaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.

Résolution: Souscription:

En suite de cette modification, et en rémunération de l'apport ci-avant renseigné, les nouvelles parts sont souscrites par les associés, au prorata de leur apport et de leur souscription respectifs.

Les parts seront désormais tenues comme suit:

- Monsieur Guy KARIER:	966 parts commandité
	28134 parts commanditaire
- Monsieur Paul KARIER:	966 parts commandité
	28134 parts commanditaire
TOTAL:	58.200 parts

Modification statutaire:

En suite de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Alinéa 1^{er}** . Le capital social est fixé à un million quatre cent cinquante-cinq mille Euros (€ 1.455.000,-) représenté par cinquante-huit mille deux cents (58.200) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.

Les parts sont détenues comme suit:

- Monsieur Guy KARIER:	966 parts commandité
	28134 parts commanditaire
- Monsieur Paul KARIER:	966 parts commandité
	28134 parts commanditaire
TOTAL:	58.200 parts.»

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute après d'être identifiés au moyen de copies de leurs cartes d'identité.

Signé: G. KARIER, P. KARIER, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 16 mars 2012. Relation: CAP/2012/992. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 21 mars 2012.

Référence de publication: 2012037576/59.

(120050199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

Alysea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 136.698.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 14 décembre 2011

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 14 décembre 2011 que:

1. Est nommé, administrateur, avec effet immédiat et ceci jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015:

Monsieur Benoit SCHAUS

5, avenue Gaston Diederich

L-1420 Luxembourg

2. Est nommé, administrateur-délégué, avec effet immédiat et ceci jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015:

Monsieur Benoit SCHAUS

5, avenue Gaston Diederich

L-1420 Luxembourg

3. Est nommé, Président du Conseil d'Administration, avec effet immédiat et ceci jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015 en remplacement de Madame Claude Hemmer:

Monsieur Benoit SCHAUS

5, avenue Gaston Diederich

L-1420 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Référence de publication: 2012038459/26.

(120051746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Alpha Factoring S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 225.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 114.697.

—
Extrait des Résolutions de l'associé unique du 27 mars 2012

L'associé unique d'Alpha Factoring S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission es gérants suivantes avec effet au 22 mars 2012:

* Alexandra Petitjean

* Eric Lechat.

Luxembourg, le 29 mars 2012.

Christian Horf.

Référence de publication: 2012038440/14.

(120051330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Ardilla Segur SA, Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 137.746.

—
Extrait des minutes du conseil d'administration de la société tenu le 28 mars 2012 à 10h00

Le conseil d'administration décide de renouveler le mandat de VAN CAUTER SNAUWAERT & CO S.à.R.L., avec siège social au 80, rue des Romains L - 8041 Strassen, enregistré sous le numéro B52610 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg en tant que Réviseur Externe de la Société concernant l'audit des comptes annuels se clôturant le 31 décembre 2012.

Le siège social de VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO S.à.R.L. ayant été transféré du 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen au 80, rue des Romains L - 8041 Strassen.

Fait à Luxembourg, le 28 mars 2012.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2012038444/19.

(120051304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Agif S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 85.992.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 mars 2012

L'Assemblée a accepté le changement d'adresse professionnelle de l'administrateur et administrateur délégué Monsieur Stefano GIUFFRA, cette adresse est transférée du 21, Rue de Louvigny L-1946 Luxembourg au 31, Grand-Rue L-1661 Luxembourg.

L'Assemblée a accepté le changement d'adresse professionnelle de l'administrateur Monsieur Didier GIRARD, cette adresse est transférée du 21, Rue de Louvigny L-1946 Luxembourg au 31, Grand-Rue L-1661 Luxembourg.

L'Assemblée a accepté le changement d'adresse du commissaire aux comptes Fidugec SARL, cette adresse est transférée du 21, Rue de Louvigny L-1946 Luxembourg au 31, Grand-Rue L-1661 Luxembourg.

L'Assemblée a prolongé le mandat de l'administrateur Monsieur Marco BARCAGLIONI jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes annuels 2017.

L'Assemblée a renouvelé le mandat de l'administrateur et administrateur délégué Monsieur Stefano GIUFFRA jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes annuels 2017.

L'Assemblée a renouvelé le mandat de l'administrateur Monsieur Didier GIRARD jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes annuels 2017.

L'Assemblée a renouvelé le mandat du commissaire aux comptes Fidugec SARL jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes annuels 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIF S.A.

Référence de publication: 2012038455/25.

(120051302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Euro Properties Investments III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 103.448.

—
Je soussigné, Alma Thomas, démissionne en tant qu'administrateur de la société ci-dessus mentionnée avec effet spécifié sur cette lettre.

Le 31 janvier 2012.

Alma Thomas.

Référence de publication: 2012038553/10.

(120051355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Amirali Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 143.431.

—
Nous, FFF MANAGEMENT & TRUST S.A., domiciliataire de la société AMIRALI HOLDING S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le matricule B-143.431 confirmons que le siège social de ladite société au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, est dénoncé à compter du 23 janvier 2012 et que par conséquent la convention de domiciliation conclue entre les sociétés FFF MANAGEMENT & TRUST S.A. et AMIRALI HOLDING S.A. est résiliée d'office à cette date.

Luxembourg, le 23 janvier 2012.

FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.

Référence de publication: 2012038460/13.

(120051607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Ange & Diable s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3544 Dudelange, 23, rue Jean Wolter.

R.C.S. Luxembourg B 144.363.

—
DISSOLUTION

Il résulte d'un acte de dissolution de société, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 7 mars 2012, numéro 2012/0461 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 20 mars 2012, relation: CAP/2012/1015 de la société à responsabilité limitée "ANGE & DIABLE s. à r.l.", avec siège social à L-3544 Dudelange, 23, rue Jean Wolter, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 144 363, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 30 décembre 2008, publié au Mémorial C, numéro 364 du 18 février 2009, ce qui suit:

- Madame Chantal GEISEN, seule associée, a déclaré procéder à la dissolution et à la liquidation de la société prédite, avec effet au 7 mars 2012,

- la société dissoute n'a plus d'activités.

- l'associée a déclaré en outre que la liquidation de la prédite société a été achevée et qu'elle assume tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années à l'adresse suivante: L-8337 Capellen, 8, rue Michel Rodange.

Bascharage, le 28 mars 2012.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

Le notaire

Référence de publication: 2012038461/25.

(120051786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

CNC Toitures SA, Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-3562 Dudelange, 21, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 164.818.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 janvier 2012

Le 31 janvier 2012 à 18h00 heures, les actionnaires de la société CNC TOITURES SA se sont réunis en assemblée générale au siège social de la société à L-3590 Dudelange, 13, rue Jean Jaurès.

A l'unanimité des voix, la décision suivante est adoptée:

- Transfert du siège de la Société à L-3562 Dudelange, 21 rue Schiller avec effet au 1^{er} février 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par les actionnaires.

CLARINO Nicolas / SPAGNULO Ciro Martino / RAMA Jakup.

Référence de publication: 2012038507/16.

(120051883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Global Perspectives, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 147.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012038597/10.

(120051301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

AOL Europe Holdings (2) & Cie S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R.C.S. Luxembourg B 163.810.

RECTIFICATIF

Suite à l'extrait enregistré et déposé à Luxembourg le 28 mars 2012 réf. L120050277, il y a lieu d'ajouter que Monsieur Andrew O'SHEA, gérant, a un pouvoir de signature obligatoire pour toutes opérations en relation avec l'autorisation d'établissement.

Luxembourg, le 29.3.2012.

Pour avis sincère et conforme

AOL Europe Holdings (2) & Cie

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012038462/15.

(120051285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Assa Abloy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: SEK 13.105.819.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.858.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 22 mars 2012***Résolutions:**

Les mandats des gérants venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour un temps indéterminé:

Gérants:

Mmes Emanuela Corvasce, demeurant professionnellement à 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, gérant de classe A;

Manuela D'Amore, demeurant professionnellement à 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, gérant de classe A;

Jonas Gärdmark, demeurant professionnellement à 90 Klarabergsviadukten, SE-111 64 Stockholm (Suède), gérant de classe B;

Jacob Wahlberg, demeurant professionnellement à 20 Rechensühlstrasse, CH-6005 Luzern (Suisse), gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
ASSA ABLOY S.à r.l.
Société à Responsabilité Limitée
Signatures

Référence de publication: 2012038468/25.

(120051397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Calidris 28 AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 139.001.

—
AUSZUG

Aus dem Protokoll der außerordentlichen Hauptversammlung der Gesellschaft vom 28. März 2012 geht hervor, dass Herr Karsten BÖHRS mit sofortiger Wirkung als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft abberufen wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Den 29. März 2012.

Für die Gesellschaft
Unterschrift

Référence de publication: 2012038493/14.

(120051630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Universal Management Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 64.474.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 27 mars 2012

1. Mme Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née le 10 novembre 1975 à Caracas (Venezuela), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

2. M. Andrew O'SHEA, administrateur de sociétés, né le 13 août 1981 à Dublin (Irlande), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

3. M. Alberto MORPURGO, administrateur de sociétés, né le 31 janvier 1972 à Trieste (Italie), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

4. M. Douwe TERPSTRA, administrateur de sociétés, né le 31 octobre 1958 à Leeuwarden (Pays-Bas), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé avec effet au 1^{er} avril 2012 comme gérant pour une durée indéterminée.

5. M. Mark VRIJHOEF, administrateur de sociétés, né le 12 septembre 1974 à Zaanstad (Pays-Bas), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

6. Mme Katia CAMBON, administrateur de sociétés, née le 24 mai 1972 à Le Raincy (France), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

7. Le nombre de gérants a été augmenté de 11 (onze) à 17 (dix-sept).

Veillez noter que le nom de Mme Ruth BRAND, fondée de pouvoir, a été changé et est désormais Mme Ruth VON WYL.

Luxembourg, le 2.4.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES SARL

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012039490/33.

(120052466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Aubusson Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 84.028.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 14 février 2012

Quatrième résolution:

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING et désigne à partir du 7 février 2012 Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de la société AUDIEX S.A., anciennement sise 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et transférée 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Sixième résolution:

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 11A boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AUBUSSON HOLDING S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012038471/21.

(120051323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Leeuwarden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 84.763.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012038680/9.

(120051392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Nepenthe International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2273 Luxembourg, 20/18, rue de l'Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 102.834.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012038711/9.

(120051338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Otis Intertrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 146.244.

—
Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012038728/9.

(120051708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.
